

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie - Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Fondamental (ordinaire et spécialisé)</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input type="checkbox"/> A partir du</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Du 09/09/2015 au 16/11/2015</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mots-clés :</p> <p>Labellisation sciences</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Madame la Ministre de l'Education ; - A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ; - A Madame et Messieurs les Gouverneurs ; - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ; - A Mesdames et Messieurs les Echevin(e)s en charge de l'Instruction publique ; - Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées libres subventionnées. <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux services de l'Inspection ; - Aux organisations syndicales ; - Aux Directions des Centres P.M.S. subventionnés ou organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Organisations représentatives des parents d'élèves.
---	---

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement
Administration : Direction générale de l'Enseignement obligatoire – Lise-Anne HANSE – Directrice générale

Personnes de contact

Service ou Association : DGEO – Direction d'Appui – Service des Affaires générales et intergouvernementales

Nom et prénom	Téléphone	Email
Derycke Cedric	02/690.84.74	cedric.derycke@cfwb.be
Oldenhove Marie-Anaïs	02/690.84.46	marie-anais.oldenhove@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Label « Sciences à l'École » 2016

- Appel à candidatures -

Madame, Monsieur,

Après le succès de la première édition en 2013, je vous invite à prendre connaissance ci-après des modalités relatives à l'octroi du label « Sciences à l'école » 2016.

1. Cadre du label « Sciences à l'École »

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence Spatiale Européenne (ESA), la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et l'Inspection (www.enseignement.be/sciences-espace), il a été décidé d'octroyer un label « Sciences à l'École » aux établissements scolaires d'enseignement fondamental.

Cette labellisation se fonde sur la mise en œuvre d'activités axées autour d'une démarche de recherche scientifique et poursuit principalement les objectifs suivants :

- reconnaître l'intérêt des jeunes pour les sciences et les techniques ;
- valoriser les pratiques développées dans le domaine des sciences et/ou de la géographie.

2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à candidatures est ouvert à tous les établissements scolaires d'enseignement fondamental de la Fédération Wallonie-Bruxelles (tous réseaux et types d'enseignement confondus).

Les projets doivent être introduits par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur concerné via le formulaire accessible en annexe à cette circulaire ou sur www.enseignement.be/sciences-espace. Les formulaires ainsi complétés doivent ensuite être envoyés via l'adresse mail administrative de l'établissement ou du Pouvoir organisateur à espace.enseignement@cfwb.be pour le lundi 16 novembre **2015 au plus tard**. Le cas échéant, un formulaire par implantation concernée doit être complété.

Dès réception du formulaire de candidature par l'administration, chaque établissement recevra par mail un accusé de réception du dossier.



3. Procédure de sélection

Une **commission chargée d'attribuer les labels** sera mise en place et présidée par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire. Elle sera **composée** :

- de deux inspecteurs de l'enseignement fondamental ordinaire et/ou spécialisé ;
- d'un représentant de la DG Enseignement obligatoire ;
- d'un représentant du bureau Esero Belgium ;
- d'un représentant du corps académique ;
- d'un représentant d'une asbl active en matière d'éveil scientifique à l'école ;
- d'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- d'un représentant du cabinet de la Ministre de l'Éducation.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

1° À partir du 17 novembre 2015, les dossiers seront lus par les membres de la commission d'attribution. Ces derniers évalueront les dossiers selon une grille d'analyse et vérifieront, en priorité, l'adéquation du projet avec les critères d'attribution définis dans la présente circulaire.

2° Du 7 décembre 2015 au 15 février 2016, deux personnes mandatées par la commission d'attribution se rendront sur le terrain afin de prélever les faits et d'identifier les pratiques des établissements ayant déposé un dossier. Un rapport d'évaluation sera établi sur la base des critères définis et remis à la commission d'attribution.

3° Suite à ces visites, la commission d'attribution de ce label sera invitée à se réunir afin de sélectionner les établissements auxquels sera octroyé le label. Les résultats de cette sélection seront annoncés par courrier à partir du 1^{er} avril 2016.

4° Les écoles qui ont déposé un projet recevront de la commission d'attribution une série de recommandations en matière de projets scientifiques à mettre en œuvre.

5° La liste des écoles labellisées sera reprise sur les sites www.enseignement.be/sciences-espace et www.esero.be afin de diffuser et systématiser leurs pratiques.

6° Les labels seront remis lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu le mercredi 11 mai 2016. À cette occasion, les écoles labellisées présenteront certaines de leurs réalisations scientifiques.



4. Critères d'attribution du label

Deux critères seront considérés comme **incontournables** dans l'attribution des labels.

La commission d'attribution veillera ainsi à ce que :

- les activités présentées soient fondées sur une démarche de recherche scientifique ;
- les élèves soient au centre des apprentissages.

Pour décerner le label « Sciences à l'école », la commission d'attribution se basera également sur les critères suivants :

- L'offre régulière d'apprentissages scientifiques ;
- Le nombre de classes concernées par les activités scientifiques ;
- L'inscription de la dimension « projet scientifique » dans le projet d'établissement ;
- Les aspects pédagogiques et éducatifs mis en œuvre : démarche de recherche scientifique, interdisciplinarité, savoirs et savoir-faire mis en apprentissage, référentiels utilisés, planification, gestion des traces, pertinence des visites organisées, évaluation, réalisation(s) concrète(s) et/ou action(s) vers l'extérieur ;
- Les partenaires sollicités : pertinence des collaborations mises en place ;
- Le cadre : organisation de l'espace, matériel et outils disponibles.

5. Soutien

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires lors de la rédaction de votre candidature, vous pouvez faire appel au bureau Esero : 02 474 70 66 - denis.cornet@planetarium.be ou à la D.G. enseignement obligatoire : 02 690 84 74 – espace.enseignement@cfwb.be.

Je vous remercie de votre intérêt et vous souhaite pleine réussite dans la réalisation de vos engagements.

La Ministre de l'Éducation,

Joëlle MILQUET

